

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ARRÊTÉN° 2016 / 1936

instituant les bureaux de vote dans la commune de CACHAN à compter du 1^{er} mars 2017

Le Préfet du Val de Marne Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

m Vu l'arrêté DRCT/4 n° 2014/6134 du 7 juillet 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de CACHAN à compter du 1 $^{\rm er}$ mars 2015 ;

Vu l'avis du Maire en date du 25 mai 2016 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

<u>Article 1</u> – L'arrêté DRCT/4 n° 2014/6134 du 7 juillet 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de CACHAN est abrogé à compter du 1^{er} mars 2017.

<u>Article 2</u> - A compter du 1^{er} mars 2017, les électeurs de la commune de CACHAN sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../...



Canton n° 2 (Cachan)

- Bureau n°1 Hall de la mairie square de la Libération.
- Bureau n°2 Mairie salle des réunions hall de la mairie square de la Libération.
- Bureau n°3 Gymnase de la Plaine, 15 rue François Rude.
- Bureau n°4 Gymnase de la Plaine, 15 rue François Rude.
- Bureau n°5 Ecole du Coteau, 36 rue des Vignes.
- Bureau n°6 Ecole du Coteau, 36 rue des Vignes.
- Bureau n°7 Ecole élémentaire Paul Doumer, 80 avenue du Président Wilson.
- Bureau n°8 Ecole élémentaire Paul Doumer, 80 avenue du Président Wilson.
- Bureau n°9 Ecole maternelle Pont Royal, 15 avenue du Pont Royal.
- Bureau n°10 Groupe scolaire Carnot, 64 avenue Carnot.
- Bureau n°11 Groupe scolaire Carnot, 64 avenue Carnot.
- Bureau n°12 Ecole élémentaire Belle Image, 19 rue Amédée Picard.
- Bureau n°13 Ecole maternelle de la Plaine, carrefour des Poulets.
- Bureau n°14 Ecole du Coteau, 36 rue des Vignes.
- Bureau n°15 Ecole maternelle Belle Image, 11 rue Amédée Picard.
- Bureau n°16 Gymnase Belle Image, 24 rue des Deux Frères.
- Bureau n°17 Crèche du petit Poucet, 4 Place du Millénaire.
- <u>Article 3</u> A compter du 1^{er} mars 2017, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :
 - Bureau n° 1 Hall de la mairie square de la Libération.
- <u>Article 4</u> Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de CACHAN et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2017.
- Article 5 Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.
- <u>Article 6</u> Les Français établis hors de France (article L.12 du code électoral) et les militaires (article L.13 du code électoral) seront inscrits sur la liste électorale du 1er bureau de vote de la commune.



<u>Article 7</u> - Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (article L.15 du code électoral) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

<u>Article 8</u> - Les personnes sans domicile fixe (article L.15-1 du code électoral) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

<u>Article 9 -</u> Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

<u>Article 10</u> - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

<u>Article 11</u> - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet de l'Haÿ-les-Roses et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Copie certifiée conforme à l'original Par délégation, le Chef de bureau

Fait à Créteil, le § 6 JUIN 2016

Pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général,

Christian ROCK

Michel DUPIN

1 6 JUN 1016

State that it is to be a second of the state of the

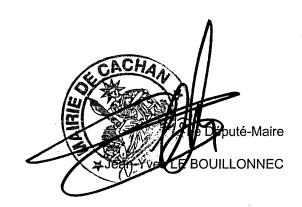
A for the same for

ETAT ACTUALISÉ DES RUES ATTACHÉES A CHAQUE BUREAU DE VOTE

Commune de CACHAN
Canton de CACHAN
11ème Circonscription

Bureau de vote N° 1 - MAIRIE HALL Bureau Centralisateur		
HALL DE LA MAIRIE - SQUARE DE LA LIBÉRATION		
ALLEE VEYSSIERE	·	
AVENUE CARNOT	du n° 0 à 30 inclus côté pair et du n°1 inclus à 29 inclus côté impair	
AVENUE COUSIN DE MERICOURT		
MAIRIE		
PLACE GAMBETTA		
RUE DE LA CITADELLE	sauf du n°4 au n°8	
RUE DE PROVIGNY		
RUE DES ANCIENS COMBATTANTS		
RUE ETIENNE DOLET	du n°0 au n°24 inclus côté pair et du n°1 inclus au n°43 inclus côté impair	
RUE GALLIENI		
RUE MIRABEAU		
RUE RASPAIL		
CONSULATS à L'ETRANGER		

Bureau de vote N° 2 - MAIRIE- SALLE REUNION	
HALL DE LA MAIRIE - SQUARE DE LA LIBÉRATION (emplacement provisoire en raison des travaux)	
PLACE EUSTACHE DESCHAMPS	
PLACE JACQUES CARAT	
RUE COUSTE	
RUE DES TOURNELLES	
RUE DU DOCTEUR HENOUILLE	
RUE DU FIEF DES ARCS	
RUE GUICHARD	



Bureau de vote N° 3 - GYMNASE DE LA PLAINE		
GYMNASE DE LA PLAINE - 15 RUE FRANCOIS RUDE		
ALLEE EUGENE BELGRAND	du n°0 au n° 8 inclus côté pair et n° impairs	
AVENUE DE LA DIVISION LECLERC	du n° 34 au n° 64 inclus côté pair et du n° 9 au n° 29 inclus côté impair	
RUE DE BERRY		
RUE DE PROVENCE	·	
RUE DU BOURBONNAIS		
RUE ETIENNE DOLET	n°195 côté impair -RPA	
RUE FRANCOIS VILLON		

Bureau de	vote N° 4 - GYMNASE DE LA PLAINE	
GYMNASE DE LA PLAINE - 15 RUE FRANCOIS RUDE		
ALLEE DES LOURS		
ALLEE PIERRE DE MONTREUIL		
ALLEE RONSARD		
AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	du n° 32 à la fin côté pair et du n°27 à la fin côté impair	
RUE ALBERT CAMUS		
RUE MARC SANGNIER		
SENTIER DES FRETTES		
SENTIER DES LOURS		
SENTIER EUGENE BREGEARD		

Bureau	de vote N° 5 - ECOLE DU COTEAU
ECOLE I	DU COTEAU - 36 RUE DES VIGNES
ALLEE BELLEVUE	·
ALLEE DES ARTS	
ALLEE DES HAUTES BRUYERES	
ALLEE EUGENE BELGRAND	du n° 10 au n° 42 inclus côté pair
BOULEVARD DE LA VANNE	du n° 0 au n° 242 inclus côté pair et du n° 0 au n° 245 inclus côté impair
IMPASSE DES SABLONS	
IMPASSE VILLA FLEURIE	
RUE DE LA CONCORDE	
RUE DE LA SOLIDARITE	
RUE DU LUNAIN	
RUE FAURE BAULIEU	
SENTIER DES JONCS	
SENTIER DES SABLONS	
VILLA DES SABLONS	SCHAN
VOIE GOSSE	C

(1) 10 (1) 10 (1) 10 (1) 10 (1) 10 (1) 10 (1)

	Bureau de vote N° 6 - ECOLE DU COTEAU	
ECOLE DU COTEAU - 36 RUE DES VIGNES		
AVENUE LEON BLUM	du n° 0 au n° 90 inclus côté pair et du n° 0 au n° 79 inclus côté impair et	
IMPASSE BAJOU		
RUE DES SAUSSAIES		
RUE DES VIGNES		
RUE ETIENNE DOLET	du n° 26 à la fin côté pair et du n° 45 à la fin côté impair, excepté le n°195	

Bureau de vote N°	7 - ECOLE ELEMENTAIRE PAUL DOUMER
ECOLE ELEMENTAIRE P	AUL DOUMER - 80 AV DU PRESIDENT WILSON
AVENUE ARISTIDE BRIAND	du n° 167 à la fin côté impair
AVENUE DU PDT WILSON	du n° 72 à la fin côté pair et du n° 63 à la fin côté impair
AVENUE PASTEUR	
AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER	
RUE NOUVELLE	
RUE PIERRE CURIE	
SQUARE VOLTAIRE	

Bureau de vol	te N° 8 - ECOLE ELEMENTAIRE PAUL DOUMER	
ECOLE ELEMENTAIRE PAUL DOUMER - 80 AV DU PRESIDENT WILSON		
AVENUE ARISTIDE BRIAND	du n° 155 au n°165 inclus côté impair	
AVENUE DE L'EUROPE	·	
AVENUE VICTOR HUGO	•	
RUE LEON BLOY		
SQUARE LAMARTINE		



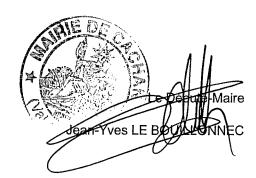
Bureau de vote N° 9 - ECOLE MATERNELLE PONT ROYAL			
ECOLE MATERNELL	ECOLE MATERNELLE PONT ROYAL - 15 AV DU PONT ROYAL		
AVENUE ARISTIDE BRIAND	du n° 117 au n° 153 inclus côté impair		
AVENUE DE CHATEAUBRIAND			
AVENUE DU PONT ROYAL			
AVENUE JEAN JAURES	du n° 12 à la fin côté pair et du n° 15 à la fin côté impair		
PLACE CHATEAUBRIAND			
RUE AMPERE			
RUE D'ALSACE			
RUE DE LA MARNE			
RUE DE L'YSER			
RUE DE REIMS			
RUE DE VERDUN			
RUE DES LILAS			
RUE DES ROSIERS			
RUE D'ESTIENNE D'ORVES			
RUE DU LOING	du n° 4 à la fin côté pair et du n° 21 à la fin côté impair		
RUE LAVOISIER	·		

Bureau de vote N° 10 - GROUPE SCOLAIRE CARNOT		
GROUPE SC	OLAIRE CARNOT - 64 AV CARNOT	
AVENUE BENOIT GUICHON		
AVENUE CARNOT	du n° 32 à la fin côté pair et du n° 31 à la fin côté impair	
IMPASSE BENOIT GUICHON		
RUE ALPHONSE MELUN		
RUE ANATOLE FRANCE		
RUE AUGUSTE RODIN		
RUE DE LA COOPERATIVE		
RUE DE LA GARE		
RUE DE LA GRANGE ORY		
RUE DU CHEMIN DE FER		
RUE DU COMMANDANT MARCHAND		
RUE DU DOCTEUR GOSSELIN		
VILLA CARNOT		
VILLA CHATEAUBRIAND		
VILLA DE LA GARE		
VILLA DE LA GRANGE ORY		
VILLA DE LA PAIX		
VILLA DE L'AVENIR		
VILLA DE L'ESPERANCE		
VILLA DU PROGRES		
VILLA MARGUERITE		
VILLA PIERRE		
VILLA ROGER		
VILLA SERRE		



Bureau de vote N° 11 - GROUPE SCOLAIRE CARNOT	
GROUPE SC	COLAIRE CARNOT - 64 AV CARNOT
AVENUE ARISTIDE BRIAND	du n° 0 au n° 115 inclus côté impair
AVENUE DES LUMIERES	
IMPASSE DES JARDINS	
IMPASSE DU BON AIR	
IMPASSE LOUISE MARGUERITE	
RUE CHAPTAL	
RUE CONDORCET	
RUE DE LA LIBERTE	
RUE DE L'ARMISTICE	
RUE DE L'ESPERANCE	
RUE DES JARDINS	
RUE DU BEL AIR	
RUE DU CENTRE	
RUE MARCEL BONNET	du n° 50 à la fin côté pair et du n° 53 exclu à la fin côté impair
RUE MEDERIC VEDY	
RUE PASCAL	

Bureau de vote N° 12 - ECOLE ELEMENTAIRE BELLE IMAGE		
ECOLE ELEMENTAIRE BELLE IMAGE - 19 RUE AMEDEE PICARD		
AVENUE DU PDT WILSON	du n° 22 au n° 70 inclus côté pair et du n° 0 au n° 61 inclus côté impair	
AVENUE JEAN JAURES	du n° 0 au n° 10 inclus côté pair et du n° 0 au n° 13 inclus côté impair	
AVENUE LEON EYROLLES		
RUE AMEDEE PICARD		
RUE CAMILLE DESMOULINS	du n° 42 au n°44 inclus côté pair	
RUE DE LA BELLE IMAGE		
RUE DE LA SOMME		
RUE DES DEUX FRERES		
RUE DU LOING	du n° 0 au n° 2 inclus côté pair et du n° 0 au n° 19 inclus côté impair	
RUE LORRAINE		
RUE MARCEL BONNET	du n° 0 au n° 48 inclus côté pair et du n° 0 au n° 51 inclus côté impair	
RUE MOULIN DE CACHAN		



Page 6 de 9

Bureau de vote N° 13 - ECOLE MATERNELLE DE LA PLAINE			
ECOLE MATERNELLE DE LA PLAINE - CARREFOUR DES POULETS			
ALLEE BEAUSEJOUR			
ALLEE DU PANORAMA			
ALLEE EUGENE BELGRAND	n° 44 côté pair		
AVENUE BEAUSEJOUR			
AVENUE DE LA DIVISION LECLERC	du n° 66 à la fin côté pair et du n° 31 à la fin côté impair		
AVENUE DEFRANCE			
AVENUE LEON BLUM	du n° 92 à la fin côté pair et du n° 81 à la fin côté impair		
BOULEVARD DE LA VANNE	du n° 244 à la fin côté pair et du n° 247 à la fin côté impair		
IMPASSE DE LA MADELEINE			
IMPASSSE ANTOINE TRINTY			
RUE ANGE RUBAUD			
RUE CLAUDE CELLIER			
RUE DE BRETAGNE			
RUE DE FLANDRE			
RUE DE LA MADELEINE			
RUE DE METZ			
RUE DE NORMANDIE			
RUE DE STRASBOURG			
RUE DES AMANDIERS			
RUE DES PEUPLIERS			
RUE FRANCOIS RUDE			
RUE GABRIEL PERI	du n° 244 à la fin côté pair et du n° 0 à la fin côté impair		
SENTIER HENRI DUPUIS			



Page 7 de 9

	3ureau de v	rote N° 14 - ECOLE DU COTEAU
ECOLE DU COTEAU - 36 RUE DES VIGNES		
ALLEE DE LA PITANCERIE		
ALLEE GUSTAVE COURBET		
AVENUE DU PANORAMA		
ESCALIER DU RUNGIS		
IMPASSE DES GARENNES		
IMPASSE GERMINAL		
IMPASSE MARCEL VERGEAT		
RUE DE LA CITADELLE		du n° 6 au n° 8 inclus côté pair
RUE DE LA PLEIADE		
RUE DE RUNGIS		
RUE DU COLONEL FABIEN		· ·
RUE DU COTEAU		
RUE EMILE ZOLA		
RUE FELIX CHOPLIN		
RUE GABRIEL PERI		du n° 0 au n° 242 inclus côté pair
RUE GASTON AUDAT		
SENTIER DEFAIT		
SENTIER DES GARENNES		
SENTIER DES GOISCHERES		
SENTIER FONTAINE COUVERTE	<u> </u>	
VILLA DENISE		

Bureau de vote N°. 15 - ECOLE MATERNELLE BELLE-IMAGE ECOLE MATERNELLE BELLE-IMAGE - 11 RUE AMEDEE PICARD		
RUE VICTOR SCHOELCHER		

Bureau de vote N° 16 - GYMNASE BELLE IMAGE GYMNASE BELLE IMAGE - RUE DES DEUX FRERES			
AVENUE DUMOTEL			
AVENUE LOUIS GEORGEON			

Jean Yves LE/BOLLHILLINNEC

Page 8 de 9

Bureau de vote N° 17 - CRECHE DU PETIT POUCET			
CRECHE DU PETIT POUCET - 4 PLACE DU MILLENAIRE			
AVENUE DE LA DIVISION LECLERC	du n° 0 au n° 32 inclus côté pair et du n° 0 au n° 7 inclus côté impair		
AVENUE DU PDT WILSON	du n° 0 au n° 20 inclus côté pair		
AVENUE VATIER			
PLACE DU MILLENAIRE			
RUE CAMILLE DESMOULINS	du n° 0 au n° 8 inclus côté pair et du n° 0 au n° 21 inclus côté impair		
RUE DU PARC			
RUE FRANCOIS DELAGE			
RUE GEORGES VIGOR			
RUE MARX DORMOY			



